

COMMUNE DE SORAL



Législature 2020-2025
Délibération No 5 / 2020
Séance du 13 octobre 2020

Proposition du Maire d'adopter le nouveau règlement du Conseil municipal

Vu le règlement du Conseil municipal du 22 juin 1998,

Vu la nouvelle législature officiellement en place,

Vu le changement de structure du conseil municipal,

Vu le nombre de conseillers municipaux passant de 11 à 13 membres,

Vu l'élection du Bureau du Conseil municipal,

Vu la nécessité d'adapter le règlement à la nouvelle structure du Conseil municipal,

Vu la présentation du projet de nouveau règlement en séance du Conseil municipal du 9 septembre 2020,

Conformément à l'article 17 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition de M. le Maire,

le conseil municipal

DECIDE

par 12 voix pour, soit à l'unanimité des membres présents,

1. D'adopter les modifications apportées au règlement du Conseil municipal du 22 juin 1988, telles qu'elles figurent dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par le département compétent.